

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDUROKID



MOTO-CLUB: CHALAIS MOTO CLUB
E-MAIL: chalaismotoclub@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 63 70 40 46
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Audrey BOURDIER

N° D'ÉPREUVE FFM: 694
DATE: samedi 3 octobre 2026
LIEU: chez gillet St Laurent des Combes (16)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Agnès NICOLAS	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Pierre BREHIER	Licence : 225025
Membre du Jury	LIGNER DIDIER	Licence : 299560
Membre du Jury	Antoine MOREAU	Licence : 198296
Commissaire technique responsable	Lucien BOUTROIX	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Patrick LAMOUREUX	Licence : 053477

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Poussins garçon	7	10	65cc max	
Benjamins garçon	9	10	90cc max	
Minimes garçon	11	13	85cc max ou 150cc 4T max	
Cadets garçon 85	13	15	85cc 2T ou 150cc 4T max	
Cadets garçon 125	13	15	125cc 2T ou 150cc 4T max	
Espoirs garçon	14	17	125cc 2T ou 150cc 4T max	
Poussins challenge électrique 50cc	6	10	50cc	
Poussin challenge électrique 65cc	7	10	65cc	

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro : Poussins garçon : 6 à 10 ans : 50cc thermique

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	8 maximum	8 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 45 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 15 min	≥ 10 min	Libre



MOTO-CLUB: CHALAISS MOTO CLUB
E-MAIL: chalaismotoclub@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 63 70 40 46
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Audrey BOURDIER

N° D'ÉPREUVE FFM: 694
DATE: samedi 3 octobre 2026
LIEU: chez gillet St Laurent des Combes (16)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Agnès NICOLAS	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Pierre BREHIER	Licence : 225025
Membre du Jury	LIGNER DIDIER	Licence : 299560
Membre du Jury	Antoine MOREAU	Licence : 198296
Commissaire technique responsable	Lucien BOUTROIX	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Patrick LAMOUREUX	Licence : 053477

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Poussins fille	7	10	65cc max	
Benjamins / Minimes fille	9	12	85cc 2T max ou 150cc 4T max	
Cadets / Espoirs fille	13	18	125cc 2T max ou 150cc 4T max	
Poussins challenge électrique fille 50cc	6	10	Electrique 50cc	
Poussins challenge électrique fille 65cc	7	10	Electrique 65cc	
Poussins fille	6	10	50cc	

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	8 maximum	8 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 45 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 15 min	≥ 10 min	Libre

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **TA MINH Son**

Nombre de médecin(s) **1**

Nombre de secouristes **4**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche **hôpital de Barbezieux**

Temps de trajet (en min) **27**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**Accès :**

Adresse **Chez Gillet St Laurent des Combes 16480**

NOMBRE DE PARTICIPANTS 80

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- **1**

Longueur de la boucle ----- **6340**

Nombre de spéciale(s) ----- **1**

Longueur de la spéciale ----- **5880**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **03/05/2026**

P. FAURE
Chalats Motos

VISA DE LA LIGUE

DATE: **07/05/2026**

**VISA DE LA FFM**

DATE: **23/05/2026**
NUMÉRO: **26/0815**

